



# Évaluation de l'action nationale en matière de droits au travail pour les personnes handicapées



En 2006, l'ONU a adopté la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), un accord mondial historique par lequel les pays se sont engagés à promouvoir, protéger et garantir les droits humains des personnes handicapées. Au cours de la dernière décennie, 168 pays et territoires ont ratifié la CDPH, ce qui en fait l'un des traités de droits de l'homme les plus rapidement ratifiés dans l'histoire. Cette série de fiches d'information du Centre d'analyse des politiques mondiales examine la mesure dans laquelle les pays ont promulgué et adopté des droits constitutionnels, des lois et des politiques compatibles avec les engagements de la CDPH.

## Contexte

- L'article 27 de la CDPH stipule que les États parties «reconnaissent aux personnes handicapées, sur la base de l'égalité avec les autres, le droit au travail, notamment à la possibilité de gagner leur vie en accomplissant un travail librement choisi ou accepté sur un marché du travail et dans un milieu de travail ouverts, favorisant l'inclusion et accessibles aux personnes handicapées.»
- On estime qu'environ 470 millions de personnes en âge de travailler sont atteints d'un handicap.
- Pourtant, le Rapport sur le handicap de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui examine 18 pays dans diverses régions, révèle d'importantes lacunes dans les taux d'emploi des personnes handicapées par rapport à l'ensemble de la population. Les personnes handicapées sont également plus à risque d'être employées dans des emplois à faible salaire et soumises à de mauvaises conditions de travail.
- L'article 4 de la CDPH exige que les parties au traité prennent « toutes mesures appropriées, y compris des mesures législatives », pour réaliser et promouvoir les droits des personnes handicapées. Les pays peuvent soutenir les droits au travail de deux façons:
  - Garantir le droit au travail dans la constitution, ce qui constitue une base pour exiger une plus grande

égalité et pour renverser la législation discriminatoire.

- Dispositions législatives qui interdisent explicitement la discrimination fondée sur le handicap dans tous les aspects de l'emploi, qui sont essentiels pour promouvoir l'égalité des chances dans le travail pour les personnes handicapées.

## Résultats

### Lacunes dans les protections fondamentales

- Seulement 18% des 193 constitutions garantissent explicitement aux adultes handicapés le droit au travail.
- Cependant, ces droits deviennent de plus en plus fréquents. 58% des constitutions adoptées en 2010 ou ultérieurement garantissent le droit au travail aux personnes handicapées contre seulement 11% de celles adoptées avant 1990.
- Certains pays permettent des mesures positives pour élargir l'accès à l'emploi des personnes handicapées. 9% des constitutions ont des dispositions qui permettent aux pays de promouvoir le plein exercice des droits au travail des personnes handicapées.
- En revanche, trois pour cent des constitutions limitent le droit au travail aux citoyens «en bonne santé», aux

«aptes au travail» ou aux «capable de travailler», ce qui laisse potentiellement place à la discrimination.

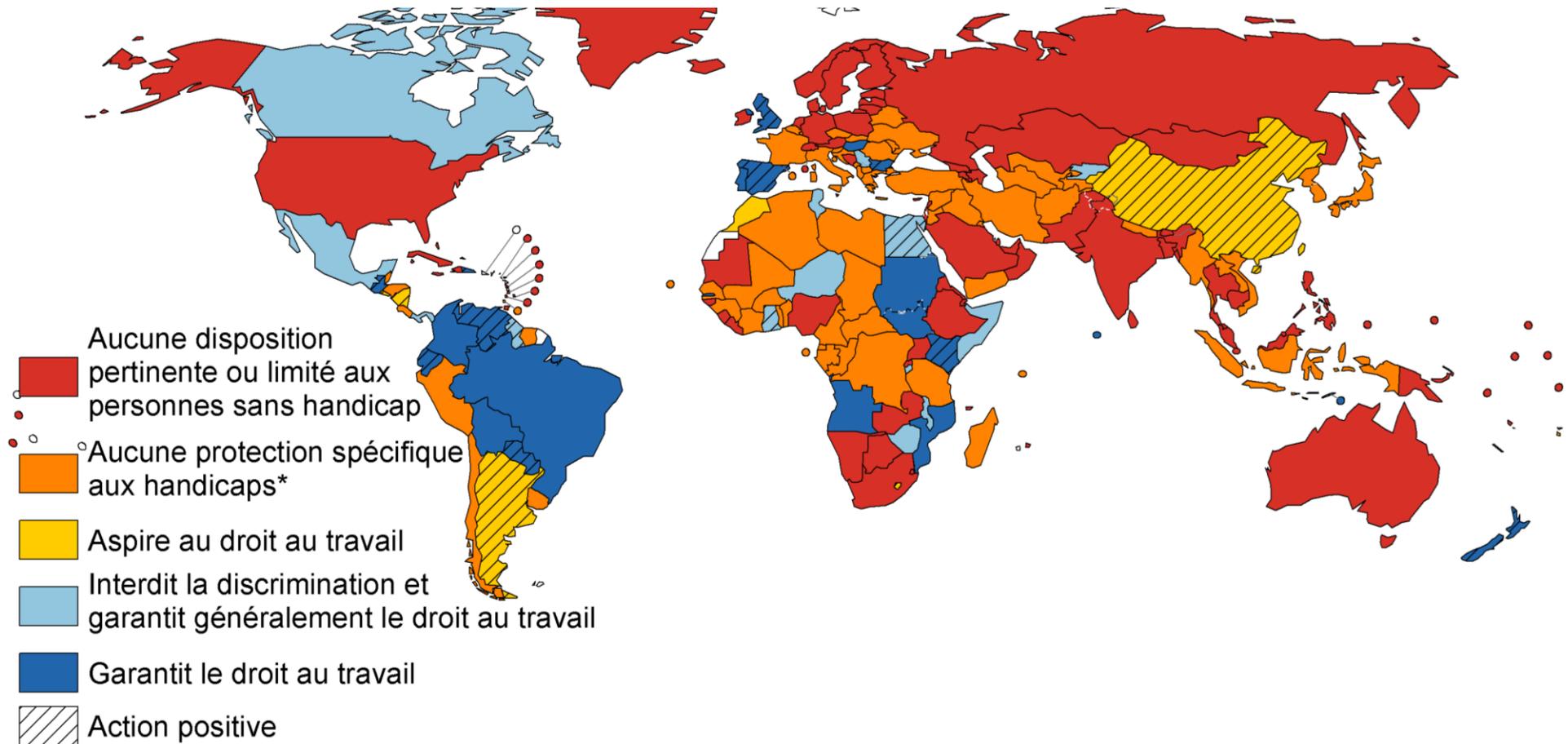
## **Protection contre la discrimination dans les lois et politiques nationales**

- Selon les résultats préliminaires pour les 25 pays les plus peuplés d'une base de données à venir sur les mesures de protection contre la discrimination en milieu de travail, les pays à tous les niveaux de revenu ont pris des mesures importantes pour favoriser l'accès au travail décent pour les personnes handicapées.
- Parmi ces 25 pays, 14 protègent généralement les personnes handicapées contre la discrimination au travail. Cependant, 7 de ces 14 pays permettent des exceptions aux dispositions relatives à la non-discrimination, ce qui pourrait nuire à ces protections.
- La discrimination indirecte existe lorsqu'une politique ou une pratique sur le lieu de travail semble traiter tous les travailleurs de la même manière, mais qu'elle a effectivement un impact injuste et disparate sur un groupe protégé par la loi; 8 des 25 pays les plus peuplés adoptent une approche visant à garantir une protection contre la discrimination indirecte pour les travailleurs handicapés.
- À titre d'exemple, la Loi sur les personnes handicapées de Tanzanie (droits et privilèges) (2006) protège explicitement les travailleurs handicapés contre la discrimination indirecte

et le harcèlement.

- De même, au Brésil, la Loi sur l'inclusion des personnes handicapées (2015) garantit aux travailleurs handicapés la protection contre la discrimination en matière d'embauche, d'avancement, de formation professionnelle et de cessation d'emploi, ainsi qu'un salaire égal pour un travail de valeur égale.

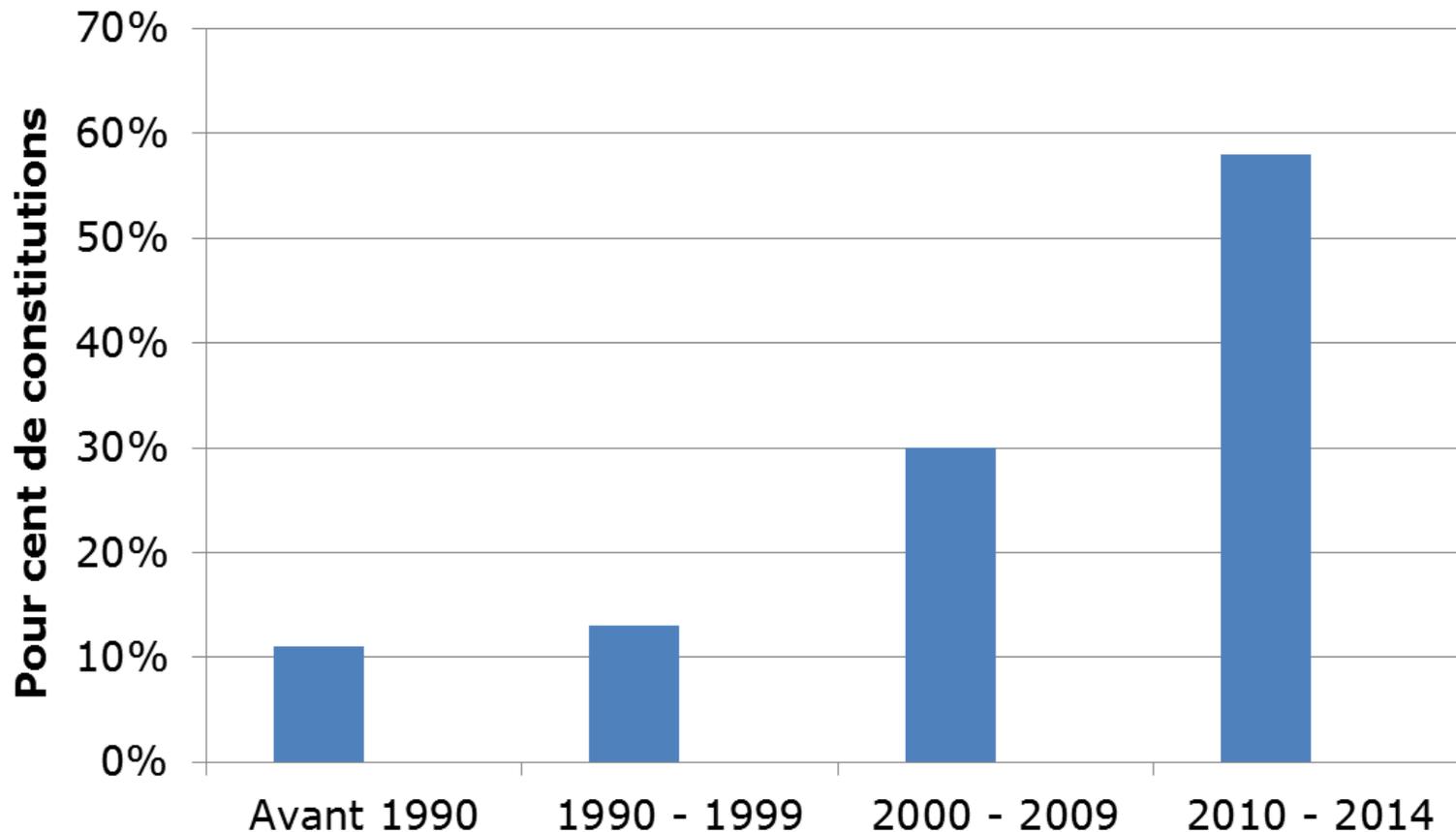
## Carte: La Constitution garantit-elle le droit au travail pour les adultes handicapés?



\*Ces constitutions ne comprennent aucune protection spécifique aux personnes handicapées, mais elles garantissent généralement le droit au travail. Cette carte est centrée sur les garanties constitutionnelles spécifiques pour les personnes handicapées.

Source: Le Centre d'analyse des politiques mondiales (WORLD), Base des données sur les constitutions, 2014

## Graphique: Garanties constitutionnelles du droit au travail pour les adultes handicapés par année d'adoption de la constitution



Source: Centre d'analyse des politiques mondiales (WORLD), Base de données sur les constitutions, 2014

**À propos de WORLD:** Le Centre d'analyse des politiques mondiales (WORLD) vise à améliorer la quantité et la qualité des données comparatives mondiales sur les politiques touchant la santé humaine, le développement, le bien-être, et l'équité. Avec ces données, WORLD informe les débats politiques, facilite des études comparatives sur le progrès, la faisabilité, et l'efficacité des politiques, et avance les efforts pour engager la responsabilité des décideurs.

© Décembre 2016 WORLD Policy Analysis Center



**[worldpolicycenter.org](http://worldpolicycenter.org)** **[world@ph.ucla.edu](mailto:world@ph.ucla.edu)**